

Gestion de crise au Foyer de Mancy – Des mutations mais pas de sanctions ?

Gestion de crise au Foyer de Mancy Des mutations mais pas de sanctions?

Les collaborateurs soupçonnés de dérapages n'auraient pas tous eu d'entretien de service. Le seul licenciement prononcé ne l'a pas été pour faute grave.



[Sophie Simon](#)

Publié: 05.02.2022, 08h45

9 commentaires

9



Sur tous les collaborateurs et collaboratrices soupçonnés entre autres de maltraitance, une seule a été licenciée.

LUCIEN FORTUNATI

Les quelques collaborateurs du Foyer de Mancy sur lesquels pesaient des soupçons (que ce soit de maltraitance, de négligence, d'effacement de données sur disque dur ou de falsification des plannings horaires) n'ont pas tous connu le même sort. L'une a été licenciée, deux ont démissionné et les autres ont été mutés. Tous, à part la première, continuent aujourd'hui encore à travailler au sein du Département de l'instruction publique, la plupart dans des écoles de pédagogie spécialisée, donc en contact direct avec des enfants.

[AboMaltraitance dans un foyerMancy: le récit d'une incroyable gabegie](#)

AboAffaire de maltraitements dans un foyerL'ancien directeur de Mancy prêt à s'expliquer devant la justice

Plusieurs questions restent en suspens à cet égard: pourquoi n'ont-ils pas été suspendus, le temps de vérifier les accusations à leur encontre? Pourquoi la plupart d'entre eux n'ont-ils pas été convoqués à un entretien de service, afin de les confronter aux critiques les concernant? Pourquoi a-t-il été décidé de les muter? Et dans quelles circonstances? Les directions des établissements concernés ont-elles été averties des soupçons qui pesaient sur eux? Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour prévenir des récidives? Ont-ils été mis sous étroite surveillance? Ont-ils, depuis, été tout simplement blanchis?

Autant que questions que le DIP laisse pour le moment sans réponse officielle: «Dans la mesure où une analyse externe et des procédures sont en cours, nous ne pouvons faire aucun commentaire sur cette affaire pour l'instant», indique Pierre-Antoine Preti, porte-parole du département. Qui communiquera «une fois les résultats de l'analyse externe rendus, soit dans le courant du mois de mars».

«Plus de nouvelles»

Selon nos informations, la mutation de ces personnes était censée être une mesure d'urgence, temporaire. «Il y avait peu de moyens pour les écarter, relève un observateur bien placé. Les mettre dans ces écoles, c'était s'assurer qu'ils ne seraient jamais seuls avec les enfants, ils y sont beaucoup plus surveillés que dans un foyer.

Les directeurs des établissements concernés ont été informés de qui ils étaient, car d'habitude, il n'y a pas de mutation en pleine année scolaire. Comme le rapport (*ndlr: la note de service de l'OMP qui dénonçait les maltraitements au département*) a été rendu en mars 2021, on s'attendait à ce que ces personnes ne soient plus là en avril. Mais le département n'a plus donné de nouvelles.»

Une autre source remarque que la tenue d'entretiens de service s'imposait, mais que le département n'aurait pas donné son feu vert. «La mutation de ces collaborateurs, c'était un moindre mal. Cela permettait au moins de les éloigner, de les séparer, de briser cette dynamique malsaine, en les envoyant dans des lieux où ils pourraient retrouver une pratique adéquate.» Apparemment, le détail des griefs qui pesait sur ces personnes n'a pas été partagé avec leurs nouvelles directions, qui ont simplement été invitées à être attentives.

Insuffisance de prestations

À notre connaissance, une seule employée a été licenciée, après deux entretiens de service. Selon sa lettre de résiliation de service, que la «Tribune de Genève» a pu consulter, il n'est pas question de faute grave mais d'«insuffisance de prestations». En effet, les divers points reprochés correspondent plus à des manquements et à des «attitudes inadéquates» qu'à de la maltraitance pure et dure. Sont listées dans un premier temps une «posture inappropriée face à des parents», une «communication inadéquate vis-à-vis des enfants, en hurlant parfois contre eux», une «menace de port du casque en guise de punition», ou encore «l'absence d'activités proposées aux enfants».

Malgré un premier avertissement, sa hiérarchie constate des «irrégularités supplémentaires», comme «passer trop de temps au bureau du personnel» à des moments où les enfants se retrouvaient seuls sans surveillance, ce que l'employée admet. On retient aussi des problèmes de langage, l'employée reconnaît laisser échapper des gros mots. On lui reproche enfin la mise en place tardive des programmes de la journée des enfants, ou l'absence de décoration des chambres malgré des instructions en ce sens. La collaboratrice incriminée aurait tardé à mettre en place un projet pour apprendre à un enfant à s'autonomiser aux toilettes.

Sophie Simon est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2011. Elle enquête notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, le tourisme, la politique. Elle couvre aussi les rapports de la Cour des comptes et les arrêts du Tribunal fédéral. Elle est titulaire d'un master en journalisme du CELSA (Sorbonne).

[Plus d'infos](#)

Publié: 05.02.2022, 08h45

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)